

VACCINATION COVID-19 ET ALLERGIES



Recommandations de la Société française d'allergologie, de la Fédération française d'allergologie, du CNP d'allergologie et du Collège des enseignants d'allergologie

1^{er} cas

PAS DE CONTRE-INDICATION SI :

vous avez une allergie avérée (prouvée par des explorations allergologiques) ou une suspicion d'allergie :

- o Alimentaire
- o Respiratoire (pollens, animaux, acariens, latex)
- o Aux venins d'hyménoptères (guêpes, abeilles ...)
- o À un médicament identifié mais **qui ne contient pas** d'excipient présent dans les vaccins Anti-Covid 19 actuels comme le PEG (ou polyéthylène glycol), le Polysorbate ou le Trométamol.

Quelle que soit la gravité (y compris une anaphylaxie sévère, choc...) :
vous pouvez vous faire vacciner contre la COVID-19 sans précaution particulière (sauf surveillance de 30 mn).

Merci de présenter ce document lors de votre vaccination.

2nd cas

UN AVIS ALLERGOLOGIQUE EST SOUHAITABLE SI :

vous avez :

- **une suspicion d'allergie à un médicament non-identifié**
- Ou à un médicament **contenant un des constituants des vaccins Anti-COVID**, comme le PEG (ou polyéthylène glycol), le Polysorbate ou le Trométamol
- Ou fait une réaction sévère **après la 1^{ère} injection d'un vaccin anti COVID :**

Un avis allergologie est souhaitable : pour cela connectez-vous sur le site [chu-tours.fr](https://www.chu-tours.fr) et demandez un RDV de consultation en indiquant qu'il s'agit d'un avis vaccin COVID.

> <https://www.chu-tours.fr/etre-soigne-et-rendre-visite-a-un-patient/joindre-le-chru/formulaires-de-demande-ou-annulation-de-rendez-vous/demande-de-rendez-vous-pour-les-consultations-externes-dallergologie-adultes/>

Merci de joindre une lettre de votre médecin traitant qui nous précisera :

- o le nom du médicament,
- o la date de réaction,
- o le type de réaction,
- o le délai de réaction,
- o la gravité de la réaction,
- o l'évolution de la réaction,
- o vos traitements habituels.

Dès réception, votre demande sera transmise au médecin référent d'allergologie.

Une consultation téléphonique avec le médecin allergologue sera programmée suivant la disponibilité des médecins du service au vu du grand nombre de demandes.

À l'issue, un courrier vous sera adressé, à transmettre au centre de vaccination.